

M. DAVIES (I.P.E.) : L'honorable ministre m'excusera. Je n'ai pas même dit cela. Si l'honorable ministre donne une opinion contraire à la réclamation, naturellement, elle tombera. Je veux avoir du gouvernement l'assurance que l'argent ne sera pas payé, à moins qu'une cour de justice ne l'ordonne.

M. DICKEY : J'allais parler de cette question. L'honorable député de Simcoe (M. McCarthy), et l'honorable député d'York (M. Mulock) donnent avis qu'ils ne permettront pas que les subsides soient adoptés, à moins que je n'abandonne mes scrupules professionnels....

M. MULOCK : Ce n'est pas du tout la question.

M. DICKEY : Eh bien ! à moins que je ne fasse ce que j'ai refusé de faire relativement à cette question.

M. MULOCK : Que l'on me permette de corriger l'honorable ministre. En ce qui me concerne, je suis ma propre ligne de conduite. Je dis qu'il y a eu un conflit d'opinions quant à la validité de cette réclamation. Bien que le plus grand nombre des opinions soient contre sa validité, il y a une si grande divergence d'opinions parmi les avocats, sur la question de savoir si cette réclamation est valide, que ce fait seul devrait porter le gouvernement à s'arrêter et à ne pas permettre que l'argent fût payé, à moins qu'un tribunal compétent ne l'ordonne.

M. DICKEY : L'honorable député de Queen (M. Davies) dit qu'il ne désire pas que je donne une opinion, mais il demande que je m'engage à ne pas permettre que cet argent soit payé avant d'avoir soumis la question aux tribunaux. Vu les circonstances, je m'y engage volontiers. Il ne m'est pas agréable, à moi personnellement, de le faire, mais je suis en présence de ce fait que, sans cela, toutes les affaires du pays seraient arrêtées. Je ne veux pas que mon orgueil personnel, ou mon orgueil professionnel entrave les affaires du pays. Pour cette raison, je mets de côté toute considération de cette nature, et je dis qu'en ce qui me concerne, je ne donnerai aucune opinion au sujet de cette réclamation sans la soumettre aux tribunaux.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : En justice pour moi-même, je désire dire quelques mots. J'approuve absolument la décision que le ministre de la Justice vient de donner, ainsi que l'engagement qu'il vient de prendre dans les circonstances. En ce qui me concerne, et en ce qui concerne la position que j'occupe en cette affaire, un renvoi à la cour de l'Echiquier aurait été des plus satisfaisants, et j'en appelle avec confiance à tout ce que j'ai dit, et qui est consigné dans les *Débats*, afin que l'on comprenne que, dans des circonstances ordinaires, j'aurais regardé comme une injure le fait d'arracher d'un gouvernement que j'appuie un engagement comportant, dans mon humble opinion, un manque de confiance dans le ministre de la Justice du jour.

Plusieurs VOIX : Non.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : C'est mon opinion, et j'expose mes raisons ; et les honorables membres de la gauche peuvent ne pas s'accorder avec moi. Personnellement, je n'ai ni

orgueil ni entêtement en cette affaire. J'ai des idées arrêtées quant à la justesse de mon opinion, mais en ce qui me concerne, je considère et j'ai toujours considéré le renvoi à la cour de l'Echiquier comme une chose des plus heureuses. Je ne sais pas si, dans des circonstances ordinaires, il serait conforme à la raison, ou s'il serait respectueux pour celui qui occupe aujourd'hui la charge de ministre de la Justice, qu'on lui arrachât un engagement comme celui-là. Mais je comprends la position du gouvernement, le parlement expirant dans quelques moments, et j'approuve absolument la déclaration.

M. FOSTER : Je dirai que, quels que soient les subsides que nous obtenions, il faut que les crédits soient adoptés avant une heure.

M. LAURIER : Je comprends parfaitement que l'engagement pris par le ministre de la Justice est l'engagement du gouvernement.

Sir CHARLES TUPPER : Certainement.

M. FOSTER : Je crois que cela devrait mettre fin au débat.

M. MULOCK : Je ne saurais permettre au ministre de la Justice de se méprendre sur ce que j'ai dit. Voici l'attitude que j'ai prise : Le ministre de la Justice doit voir que le simple fait qu'il y a une telle divergence d'opinions, exige un renvoi au tribunal. Je ne cherche pas à prévenir le ministre de la Justice, ni à gêner son indépendance, ou sa liberté d'action, ou sa responsabilité. Ce n'était pas l'engagement du ministre de la Justice que je désirais avoir. Je voulais avoir l'engagement du gouvernement.

J'aurai quelque chose à dire quand le vote aura été pris sur cette motion.

M. MCCARTHY : La question est réglée. L'amendement sera retiré.

M. EDGAR : Vu l'assurance donnée par le gouvernement qu'il répondra aux vues exprimées dans cet amendement, à la demande de mon chef, je demande qu'il me soit permis de le retirer.

L'amendement (de M. Edgar) est retiré.

LIEUTENANT-COLONEL HAMILTON.

M. MULOCK : Hier, j'ai lu un télégramme concernant le lieutenant-colonel Hamilton, et, aujourd'hui, j'en ai reçu un au sujet de l'influence présumée du sergent George sur la conduite de la cour ou commission qui a examiné par voie d'enquête l'affaire du colonel Hamilton. J'ai reçu un télégramme du sergent George, et, en justice pour lui, je veux simplement le consigner ici, pour ce qu'il vaut. Voici ce télégramme :

23 avril 1896.

Journaux du matin vous citent inexactement, ou vous êtes mal renseigné quant aux faits. Ma démission ce matin. Après enquête, le président de la cour dit qu'il n'y a aucune accusation quelconque contre moi. Prêt pour une enquête plus complète. L'équité est une belle chose.

HUGH-M. GEORGE,
Ex-sergent-major, "Queen's Own."

Quelle que soit la signification du télégramme, j'en fais la lecture, car je désire donner à M. George le bénéfice de ce qu'il dit.

La motion est adoptée, et la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.